



Commune d'Aubonne

Préavis municipal n°10/22- Demande d'un crédit pour l'étude globale de mobilité

Rapport de la commission

Au Conseil communal d'Aubonne,
Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 10 janvier 2023 et le 21 février 2023.

Elle est composée des commissaires suivants :

Mmes et Ms Florence Widmer, Catherine Berger, Claude Ioset, Lindsay Lessard, François Strauss, Catherine Moret Neyroud (supl), Dan Rapin (supl).

Lors de séance du 10 janvier, la Municipalité était représentée par Mme Lorette Killias Leutwiler, Municipale et M. Richard Calderini, chef de service.

Le préavis 10-2022 demande au Conseil Communal d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 115'000. -- TTC pour l'étude globale de mobilité dans le périmètre communal.

PRÉAMBULE

La Municipalité a sollicité le bureau Christe & Gigax Ingénieurs Conseils SA, à Yverdon-les-Bains, spécialiste en études de mobilité pour une offre de prestations visant l'élaboration d'un concept communal de mobilité. La commune a déjà fait appel à leurs services (par ex. étude mobilité dans le cadre du MEP - Château) car il leur semblait judicieux de profiter des résultats des études effectuées.

En effet, la circulation dans notre commune est un sujet sensible, qui concerne toute la population. Les problèmes de cohabitation entre piétons, écoliers, cyclistes et le trafic motorisé sont souvent évoqués.

Afin de pouvoir obtenir une vision globale des différents modes de transports pour l'ensemble de la commune et ainsi projeter plusieurs développements sur le territoire, notamment dans les secteurs du Chêne et de la piscine, ainsi que des projets de réaménagements de l'espace public et d'infrastructures (place de la Gare, contournement ...) il est important d'avoir une cohérence pour l'ensemble de ces projets.

D'autre part, les enjeux de qualité de vie, de diminution des nuisances pour les citoyens, de résilience face au réchauffement climatique et de végétalisation de l'espace public sont à considérer.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- mettre en évidence les problèmes et enjeux de mobilité tous modes (marche, vélo, transports publics, transport individuel motorisé et livraisons), y compris le transit poids lourds ;
- établir une vision des différents réseaux de mobilité (stationnement compris) ;
- identifier les principales mesures de mise en œuvre, définir leurs relations et leur priorisation ;
- communiquer et partager la vision communale en matière de mobilité auprès de la population.

Le périmètre de l'étude concerne l'ensemble du territoire communal, comprenant les localités d'Aubonne, de Montherod et de Pizy, ainsi que la poche industrielle de Clamogne et de l'Ouriettaz, ainsi que le secteur commercial à proximité de la jonction autoroutière.

DISCUSSION

Le bureau Christe & Gigax Ingénieurs Conseils SA, connaît la problématique d'Aubonne et a participé à plusieurs projets pour la Commune et sont donc en possession de données historiques. La commission en conclut que bien des heures seront épargnées sur ce projet, puisque celles-ci ont déjà été effectuées lors d'autres projets.

La Municipalité a souhaité un décompte d'heures par phase (ni un forfait, ni un montant global) afin d'avoir une vision de l'évolution. La Municipalité, est assez confiante puisque l'offre a été faite dans le détail et qu'il ne faut pas oublier que le bureau Christe & Gigax Ingénieurs Conseils SA a déjà effectué plusieurs rapports (Place de la gare, MEP, Chêne, contournement-flux) qui ne sont, du coup, pas à intégrer dans ce préavis. L'intérêt du groupe de travail est aussi de suivre l'évolution et d'orienter/prioriser l'étude afin d'obtenir de réelles réponses.

Selon la commission, la réserve de 10% prévue dans le préavis est très serrée. Vu la nature de l'étude et l'environnement évolutif dans lequel elle sera réalisée, nous craignons un dépassement.

D'autre part, le thème du comptage ayant été abordé par la Commission, la Municipalité nous a informé après consultation du bureau Christe & Gigax, qu'il serait judicieux d'intégrer le montant de CHF 20'000.- au préavis au moyen d'un amendement.

Lors du suivi de chaque phase, il est souhaité que la Municipalité communique avec le groupe de travail et la commission de mobilité mais aussi un retour régulier au Conseil.

Comme discuté lors de notre première rencontre il est très important que certaines mesures concrètes se poursuivent pendant la période de l'étude. Autrement dit, l'étude ne doit pas être un prétexte pour ne pas apporter les mesures urgentes en particulier à proximité du Chêne et sur les cheminements scolaires.

Un alignement au futur PECC (plan énergie et climat communal) et par là, à ses objectifs, est nécessaire. La commission souhaite vivement que le plan soit pris en compte lors de la réalisation de l'étude.

RAPPORT DE LA COFIN

Lecture par son rapporteur.

CONCLUSION DE LA COMMISSION

La commission recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis moyennant l'amendement suivant.

AMENDEMENT

À la suite des questions de la commission et aux Interrogations de cette dernière concernant le budget du présent préavis, en accord avec la Municipalité et la COFIN, la commission propose l'amendement suivant :

Les comptages n'étant pas pris en compte dans l'offre initiale du bureau Christe & Gigax, la commission a demandé à la Municipalité une nouvelle offre. Une estimation pour 20 points de comptage a été faite. Le montant s'élève à CHF 20'000.-. La commission vous propose d'amender le préavis 10/22 ainsi :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

accorde à la Municipalité un crédit de CHF 135'000.-- TTC pour la réalisation de l'étude globale de mobilité dans le périmètre communal;

CONCLUSIONS

- vu le préavis municipal n° 10/22 relatif à la demande de crédit pour l'étude globale de mobilité,
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- vu l'amendement déposé par la commission
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

La commission désignée pour étudier cette affaire, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- accorde à la Municipalité un crédit de CHF 135'000.-- TTC pour la réalisation de l'étude globale de mobilité dans le périmètre communal;
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
- autorise la Municipalité à financer cette procédure par la trésorerie courante ;
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un amortissement linéaire sur 5 ans ou si le résultat d'un exercice le permet par un amortissement extraordinaire au bouclage des comptes.

Au nom de la Commission

Rapporteur : Florence Widmer

Aubonne, le 22 février 2023